

Informations de base	
2013/2070(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 3/2013: excédent de l'exercice budgétaire 2012 Subject 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	LA VIA Giovanni (PPE)	15/04/2013
		Rapporteur(e) fictif/fictive GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) MULDER Jan (ALDE) PICKART ALVARO Alexander Nuno (ALDE)	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3252	2013-07-09
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/04/2013	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2013)0224 	Résumé
09/07/2013	Adoption du projet du budget par le Conseil		
17/07/2013	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11694/2013	Résumé
05/09/2013	Vote en commission		
06/09/2013	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0284/2013	Résumé
09/09/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

11/09/2013	Décision du Parlement	T7-0353/2013	Résumé
11/09/2013	Résultat du vote au parlement		
11/09/2013	Fin de la procédure au Parlement		
06/12/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2070(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/12502

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE510.648	23/05/2013	
Amendements déposés en commission		PE516.663	16/07/2013	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0284/2013	06/09/2013	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0353/2013	11/09/2013	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	11694/2013	17/07/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2013)0224 	15/04/2013	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget rectificatif 3/2013: excédent de l'exercice budgétaire 2012

2013/2070(BUD) - 15/04/2013 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif (PBR) n° 3/2013 qui vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution budgétaire 2012.

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 3/2013 vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2012.

Comme le prévoit le règlement financier applicable au budget général de l'Union, cet excédent constitue le seul objet du présent PBR, qu'il convient de présenter dans les 15 jours suivant la présentation des comptes provisoires, qui a eu lieu fin mars 2013.

Excédent : l'exécution de l'exercice 2012 présente un **excédent de 1.023.276.525,93 EUR** [si l'on exclut les contributions de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen (EEE)], qui est donc **inscrit en recettes dans le budget 2013**.

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE. Cette diminution globale pour chaque État membre sera également influencée par la mise à jour des prévisions relatives aux ressources propres :

- ressources propres traditionnelles (RPT),
- taxe sur la valeur ajoutée (TVA),
- revenu national brut (RNB),

y compris celle du montant de la correction britannique, chiffres qui seront disponibles après la réunion de mai 2013 du comité consultatif des ressources propres (CCRP).

Budget rectificatif 3/2013: excédent de l'exercice budgétaire 2012

2013/2070(BUD) - 17/07/2013 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 15 avril 2013, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3 au budget général 2013 concernant la **budgétisation de l'excédent** résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2012.

L'exécution de l'exercice 2012 présente en effet un excédent de 1.023.276.525,93 EUR, qui résulte:

- d'un sur-enregistrement des recettes de l'ordre de +719 millions EUR,
- d'une sous-exécution des crédits de paiement de l'ordre de +244 millions EUR,
- d'un solde positif des échanges monétaires de +60 millions EUR.

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE.

Le 9 juillet 2013, le Conseil a adopté sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 3 pour l'exercice 2013, tel qu'il figure à [l'annexe technique](#) de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil.

Budget rectificatif 3/2013: excédent de l'exercice budgétaire 2012

2013/2070(BUD) - 06/09/2013 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Giovanni LA VIA (PPE, IT) sur la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2013 de l'Union européenne pour l'exercice 2013, section III – Commission.

Les députés rappellent que le projet de budget rectificatif n° 3/2013 vise à inscrire au budget 2013 l'excédent de l'exercice 2012, correspondant à 1.023,3 millions EUR,

Cet excédent se compose essentiellement des éléments suivants:

- une sous-exécution des dépenses de 244,3 millions EUR,
- une exécution en recettes positive de plus de 719,1 millions EUR,
- une différence de taux de change positive équivalente à 59,9 millions EUR.

Prenant acte du projet de budget rectificatif n° 3/2013, destiné uniquement à inscrire dans le budget l'excédent de 2012, d'un montant de 1.023,3 millions EUR, les députés rappellent que l'adoption du projet de budget rectificatif **réduira la part de la contribution RNB des États membres au budget de l'Union** et que, par conséquent, elle compensera en partie leur contribution au financement du [budget rectificatif n° 2/2013](#).

Dans la foulée, les députés appellent le Parlement européen à approuver, sans modification, la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2013.

Budget rectificatif 3/2013: excédent de l'exercice budgétaire 2012

2013/2070(BUD) - 11/09/2013 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 607 voix pour, 73 voix contre et 17 abstentions, une résolution approuvant telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2013 de l'Union européenne pour l'exercice 2013, section III – Commission.

Les députés rappellent que le projet de budget rectificatif n° 3/2013 vise à inscrire au budget 2013 l'excédent de l'exercice 2012, correspondant à 1.023,3 millions EUR,

Cet excédent se compose essentiellement des éléments suivants:

- une sous-exécution des dépenses de 244,3 millions EUR,
- une exécution en recettes positive de plus de 719,1 millions EUR,
- une différence de taux de change positive équivalente à 59,9 millions EUR.

Prenant acte du projet de budget rectificatif n° 3/2013, destiné uniquement à inscrire dans le budget l'excédent de 2012, d'un montant de 1.023,3 millions EUR, le Parlement rappelle que l'adoption du projet de budget rectificatif **réduira la part de la contribution RNB des États membres au budget de l'Union** et que, par conséquent, elle compensera en partie leur contribution au financement du [budget rectificatif n° 2/2013](#) (les deux dossiers faisant l'objet d'un calendrier commun d'adoption, sachant qu'ils sont liés politiquement).

Dans la foulée, le Parlement européen approuve, sans modification, la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2013.

Budget rectificatif 3/2013: excédent de l'exercice budgétaire 2012

2013/2070(BUD) - 11/09/2013 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2013.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2013/689/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 3/2013 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 11 septembre 2013 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à inscrire au budget 2013 l'excédent résultant de l'exécution du budget de l'exercice 2012 (soit **1.023.276.525,93 EUR**).

La budgétisation de l'excédent diminue d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE comme précisé à l'acte final budgétaire (nouvelle répartition des contributions des États membres au budget de l'Union, recalculé avec la diminution de cet excédent).